

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 3 décembre 2015 à 20h00
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe (excusé) GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT René WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise (excusée) KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre (excusé) LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

1. Approbation du PV de la réunion du 06/10/2015

Le PV est approuvé.

2. Fiche 3.7 – Maison de l'Entité (salle aux Oies) : approbation du dossier projet

L'historique du projet est rappelé aux membres. La convention-exécution a été signée par le Ministre le 11 septembre 2014. L'avant-projet a été présenté à l'administration régionale le 9 mars 2015. Madame Lardot rappelle les différentes affectations des différents niveaux du bâtiment. Elle explique et détaille les différentes remarques émises lors du comité d'accompagnement et présente les modifications apportées au projet.

- En ce qui concerne l'aménagement des abords, le parking à vélo est déplacé pour être plus proche du bâtiment.
- Au niveau de la porte d'accès à la cave, la pente descendante pour l'accès PMR a été adaptée.
- Les colonnes présentes au milieu la salle de réunion du rez de chaussée ont été supprimées.
- La localisation du frigo a été modifiée de manière à ce que celui-ci soit d'avantage intégré dans l'espace cuisine.
- La configuration de la cuisine a été revue pour avoir des murs perpendiculaires.
- Des modifications ont été réalisées pour faciliter l'accès PMR et respecter des dispositions du CWATUPE (modification des deux portes symétriques, 50 cm de dégagement latéral pour la porte d'accès à la cuisine, etc.)
- Révision de l'éclairage de la salle en rendant le zonage plus polyvalent
- Eclairage naturel plus important au niveau des paliers et des escaliers dans les annexes
- En cas de surcoût, l'escalier de secours pourrait être simplifié.
- Trois dossiers UREBA (éclairage, chauffage et menuiseries extérieures et isolation) avait été introduits pour l'aménagement de la Maison de l'Entité, seul celui pour l'éclairage a été retenu.
- Il avait été demandé d'étudier les possibilités pour amener plus d'éclairage naturel dans la salle polyvalente à l'étage. Les membres de la CLDR ne souhaitent pas augmenter la hauteur des fenêtres en façade et ils s'interrogent sur le caractère contraignant de cette demande de l'administration régionale.
- Le cahier des charges a été adapté suivant le modèle 2022. Les coûts d'honoraires supplémentaires seront intégrés dans le montant de l'assiette de la subvention.
- Les membres de la CLDR regrettent que le subside ne prenne pas en compte l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Les membres de la CLDR s'étonnent que la rénovation de la toiture ait été imposée à la Commune au vu du coût supplémentaire que cela engendre.
- Une réflexion est menée sur le caractère mobile du bar. Les membres s'interrogent sur la fréquence à laquelle celui-ci sera déplacé et donc sur l'opportunité d'aménager un bar « fixe ». Il apparaît que celui-ci sera rarement déplacé à l'étage. L'agent de développement rappelle que le mobilier « mobile » n'est pas pris en compte dans l'assiette de la subvention du développement rural.

Les membres demandent quel est le montant du projet. Le projet s'élève à 1.118.532 € HTVA. L'adjudication aura lieu en lots séparés pour permettre à des entreprises de la région de participer.

Le projet est approuvé par les membres de la CLDR.

3. Fiche 1.2 – Maison de village L’Aurore à Ellemelle : approbation de l’avant-projet

L’avant-projet avait été présenté de manière détaillée par l’auteur de projet lors de la précédente réunion. Le projet présenté n’a pas été modifié. Madame Lardot rappelle que cet avant-projet a été présenté aux comités du village et au Conseil communal le 5 novembre 2015.

Monsieur Grosfils demande la superficie exacte de la grande salle pour s’assurer qu’elle est au moins aussi grande que la salle actuelle. Madame Lardot indique que la réponse lui sera transmise par mail. Il s’interroge également sur la pertinence de mettre les places de parking parallèlement à la voirie. Si elles étaient mises en épi, il y aurait la possibilité d’en mettre un peu plus. Ce point sera discuté avec l’auteur de projet et l’administration régionale lors de la réunion du comité d’accompagnement avant-projet.

L’avant-projet est approuvé par les membres de la CLDR.

4. Divers

- En ce qui concerne l’aménagement du terrain du Doyard (fiche 2.4), il n’y a pas eu de nouvelles avancées dans ce dossier. Une réunion est prévue avec Ourthe-Amblève Logement (OAL) pour envisager l’implantation de logements sociaux en mixité avec les autres logements.
- Les plans des trottoirs de la Place jusqu’à l’ancienne Gourmandine sont réalisés.
- Le Groupe de Travail « Chemins » poursuit son travail en se réunissant une matinée par semaine. Les membres de ce GT ont déjà réalisé un travail sur les promenades dans l’entité et travaillent actuellement aux liaisons intervillages.

Toutes les promenades ont été revues et cartographiées. L’impression d’une carte est à l’étude. La commune se dirigerait vers l’impression d’un document au format « carte IGN » et cette carte serait vendue au prix coûtant. L’actualisation des panneaux d’affichage est en cours d’élaboration.

Une négociation est en cours avec un propriétaire privé pour la réouverture du chemin n° 13 entre la rue Ste Anne et la route de Xhos ainsi que le sentier n°19 entre le Tige de Xhos et le chemin n°13. Monsieur Grosfils précise qu’une demande doit être introduite auprès du Commissaire voyer concernant un tronçon.

Monsieur Jadin s’interroge sur la fréquence d’entretien des promenades. Madame Lardot répond que les ouvriers passent deux fois par an pour l’entretien. Plusieurs membres indiquent que le chemin près de la Sittelle devient étroit à cause de la présence de lierres.

Plusieurs membres attirent l'attention de la commune sur un chemin en face de la carrière du Troydo le long du vicinal qui est difficilement praticable ; la pose d'un escalier à cet endroit serait opportune.

Madame Lardot indique que la commune a été retenue comme commune pilote avec Durbuy pour l'actualisation et la numérisation de l'atlas des voiries communales conformément au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale (De plus amples informations sur le nouveau décret relatif à la voirie communale et la numérisation et l'actualisation de l'atlas des voiries communales sont disponibles sur le site www.sentiers.be).

- Les membres sont informés qu'une réflexion est en cours pour élaborer un dossier pour l'aménagement de la Tour de Justice dans le cadre de l'appel à projets de la mesure 7.4 « Investissement dans des services de base à la population rurale » du PwDR 2014-2020 (Les différentes mesures du PwDR 2014-2020 sont consultables le site agriculture.wallonie.be/pwdr). Le principal problème dans ce dossier est la limitation de l'intervention à 600 m² ce qui ne permet pas d'aménager plus de deux étages.

Madame Lardot rappelle les différentes affectations par étage mentionnées dans la fiche-projet. La réflexion porte essentiellement sur l'accès PMR aux étages : monte personne dans l'escalier, ascenseur intérieur jusqu'au deuxième étage, ascenseur extérieur, etc. Il faut qu'une personne en chaise roulante puisse accéder aux étages avec un accompagnant. Il est envisagé de consulter des professionnels pour envisager les différentes possibilités techniques. En outre, la réflexion porte également sur l'escalier de secours. Un avis sera demandé aux pompiers concernant les exigences en matière d'escalier de secours.

Les membres estiment qu'il faut répondre à l'appel à projets. Si ce dossier n'est pas retenu, il sera prêt pour un éventuel autre appel à projets.

La séance est clôturée à 21h00.